

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché		Date d'inspection Le 27 janvier 2026	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de permis 2019563	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9		Numéro de téléphone (506) 340-1061	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : h) s'il est tenu de rapporter en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements qu'un enfant est ou peut être atteint d'une maladie, la maladie rapportée.	25(h)	30 janv. 2026	27 janv. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Explication à l'éducatrice responsable afin de m'assurer que ce soit compris.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en après midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.
Les documents suivants étaient affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement :
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le permis et le rapport d'inspection <input type="checkbox"/> La routine quotidienne <input type="checkbox"/> Les procédures d'évacuation <input type="checkbox"/> Le nom de l'administrateur ou de l'exploitant <input type="checkbox"/> Le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité ainsi que de l'inspecteur <input type="checkbox"/> Les allergies présentant des risques
Une discussion et une vérification ont été effectuées avec l'éducatrice responsable afin de confirmer l'utilisation du document Avis de maladie transmissible (Annexe 13 du manuel de l'exploitant).
Tous les dossiers et documents administratifs exigés étaient en règle. La demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation.
Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre afin de confirmer la communication.
Pendant la surveillance, les enfants sont arrivés de l'école et se sont préparés pour leur collation. Par la suite, l'éducatrice a mis en place une activité liée au Carnaval d'hiver : un rallye avait été préparé pour l'occasion.

original signé par

Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 janvier 2026

Date

original signé par
Lorie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 27 janvier 2026

Date